

Envoi : 12/12/2017

Réception par le Préfet : 12/12/2017

Publication : 15/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-11-5-2

**Séance du** vendredi 8 décembre  
2017

## **SOLIDARITE TERRITORIALE HAUT-RHINOISE : MODIFICATION DU FONDS CANTONAL D'INVESTISSEMENT**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

Mme JENN, M. STRAUMANN.

**EXCUSEE AVEC PROCURATION :**

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

**ABSENTS :**

MM. ADRIAN, DELMOND, MUNCK, SCHELLENBERGER, TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-4-5-2 du 14 octobre 2016 relative à la création du Fonds Cantonal d'Investissement et à ses modalités de fonctionnement,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la modification du Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) en Fonds de Solidarité Territoriale (FST), 1<sup>er</sup> pilier de la politique de solidarité territoriale haut-rhinoise,
- Adopte les modifications, figurant en annexe de la présente délibération, apportées au règlement du FCI qui deviendra le FST au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et précise que ces modifications entreront en vigueur à cette même date.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité